

Les habitants de Neusart dénoncent la vitesse

Les habitants du hameau de Neusart dénoncent le manque de sécurité routière dans le triangle formé par les rues Voisin, chaussée Brunehault et rue de Neusart. « Un entrepreneur gare la remorque de son camion sur le côté de la rue de Neusart. Ce qui pose un vrai problème de visibilité lorsqu'on remonte la rue Voisin », explique Angela Intini.

Le collège communal de Soignies avait donné raison sur ce point aux riverains en janvier 2002, mais le problème est à nouveau d'actualité depuis deux ans. Pour l'échevin Marc Versly-

pe, « cet accotement est prévu pour le stationnement de véhicule de ce type mais une distance nécessaire pour la visibilité a été installée. La législation impose 5 mètres, nous l'avons mise à 25 mètres ».

Depuis 2005, les riverains réclament aussi du collège qu'il limite la vitesse à 50 km/h et qu'il veille au respect des panneaux « circulation locale » et de sens interdit sur la chaussée Brunehault. Au lieu de quoi, les riverains ont vu disparaître les signaux en question...

Conséquence : « Les automobilis-

tes, qui viennent de l'autoroute A8, prennent la chaussée Brunehault et foncent tout droit jusqu'à Mons », explique Axel Cornez, éleveur de chevaux.

Les habitants réclament aussi que la vitesse soit limitée à la rue Neusart. Ici, les autorités se déclarent impuissantes. « Les mesures de limitation réclament l'aval de l'Institut belge de sécurité routière (IBSR) : à la rue Neusart, la limitation est passée de 90 à 70 mais l'IBSR a refusé que la vitesse soit limitée à 50 km/h », ajoute Marc Verslype qui annonce qu'il demandera des contrôles. S.P.